

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-12-490

Objet : Finances
Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – Adhésion 2023

Séance du 21 décembre 2022

Date de convocation : 15 décembre 2022 (2^{ème} convocation sans nécessité de quorum)

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 7 répartis : 7 titulaires, 0 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 1 (Annick Chopard à Jean Denat)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 8 à l'ouverture de la séance

Reconvocation après absence de quorum à la séance du 14 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Patrick Bénézech, Pierre Martinez, Marie-José Pellet, Véronique Martin, Loïc Fataccioli, Christophe Calvet, Jean Denat

Suppléants avec voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés : Joël Téna, Thierry Agnel, Agnès Roy, Sandrine Guy, Robert Crauste

Conseil de développement :

Présents :

Excusés :

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet

Excusés :

Conseil régional Occitanie :

Présents :

Excusés :



Rapporteurs : Pierre MARTINEZ

Exposé :

Le principe du Club des entrepreneurs Vidourle Camargue est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Un comité technique est en place pour orienter le plan d'actions 2023 du réseau, il associe les représentants du PETR, des CCI de Nîmes et de Montpellier et des représentants désignés parmi les chefs d'entreprises adhérents. Rappel des actions 2022 :

- 4 Comités de pilotage : le 12 janvier, 14 avril, 20 juillet et 18 octobre 2022
- Rencontres du club des entrepreneurs :
 - 1- Visite le 15/02/2022, CROUSTISUD à Mudaison, production de produits apéritifs innovants.
 - 2- Visite le 11/04/2022, DOMAINE RENOUEARD-SCAMANDRE à Vauvert, domaine viticole.
 - 3- Visite le 12/09/2022, CAFE GORILLES à Calvisson, torréfacteur artisanal.
 - 4- Visite le 10/11/2022, THALAZUR à Port Camargue, centre de thalasso thérapie.
 - 5- Visite le 08/12/2022, 3D CONCEPT à Général, aménagement bureaux et locaux professionnels.
- Déjeuners d'affaires :
 - Déjeuner le 20/01/2022, Parc floral Les sens des cinq continents à Marsillargues,
 - Déjeuner le 02/06/2022, Le Flambadou à Codognan,
 - Déjeuner le 13/10/2022, Viavino à St Christol,

Par ailleurs le Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue est fier d'avoir accueilli le Rallye des Réseaux 2022 de la CCI 30 à Aigues Mortes avec 13 clubs d'entrepreneurs représentés de tout le département du Gard et 72 participants.

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement. Les cotisations permettent un bon fonctionnement du club. Le comité technique a donc proposé d'en reconduire les montants en 2023.

Le montant de la participation 2023 est fixé comme suivant, sans changement :

- Entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- Entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- Entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Afin de ne pas perdre l'adhésion de certains prospects, il est également proposé de créer une modulation pour les entreprises qui adhèrent pour la 1^{ère} fois et en cours d'année :

- 1^{er} semestre : 100 %
- 3^{ème} trimestre : 50 %
- 4^{ème} trimestre : gratuité

Il est proposé au Comité Syndical :

- De délibérer sur le montant des participations 2023 des entreprises comme citées dans le présent rapport ;
- De délibérer sur la modulation présentée en cas de 1^{ère} adhésion ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 8

Abstention : 0

Vote contre : 0



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication *21.12.2022*
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : *21.12.2022*

Le directeur général des services, Maxime Charlier



CONVENTION D'ENGAGEMENT 2023



Un réseau piloté par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault

INSCRIPTION

L'entreprise : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Représentée par (Nom et prénom) : _____
Fonction dans l'entreprise : _____
Tél. : _____
E-mail : _____
RIB : Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé : ____
IBAN : _____ BIC : _____
N° SIRET : _____

MENTIONS OBLIGATOIRES POUR L'ADMINISTRATION DU RECouvreMENT

RGPD : ces données ne sont pas diffusées. A l'usage unique du PETR et des CCI pour les convocations et adhésions.

S'engage à :

- > participer régulièrement aux réunions et rencontres du réseau,
- > approuver et respecter la charte du réseau,
- > promouvoir le réseau auprès d'autres chefs d'entreprises,
- > régler le montant d'une participation progressive en fonction du nombre de salariés, permettant le financement de l'animation et des frais engagés : **Chèque à l'ordre de TRESOR PUBLIC**

- Entreprises de 0 à 10 salariés > 100 €/an
- De 11 à 50 salariés > 200 €/an
- + De 50 salariés > 400 €/an

Est volontaire* :

- Pour être membre du Comité de Pilotage chargé d'orienter les projets, de valider certaines actions, d'organiser et de préparer les rencontres et réunions.
- Pour accueillir ponctuellement les membres dans le cadre d'une découverte de savoir-faire et assurer une présentation de son activité et parfois d'une thématique,

* Cocher la case correspondante le cas échéant

Fait à _____ le _____

Le Président du PETR Vidourle Camargue

Le représentant de l'entreprise